

Année : 2021

Population : 1401 h

Groupement d'appartenance : CU GPSO

Poste comptable : 078119 SGC POISSY

Strate : FPU : Communes de 500 à 1 999 habitants

Régime : FPU

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : PROVISoire

Département : 078 - YVELINES

Commune : MEDAN ( 21780384000016 )

Type de Budget : BP seul

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 105 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 411 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 10237 soit 99% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	1 225 148	874	857	887	819
Produits de fonctionnement CAF	1 225 148	874	810	856	794
dont : Impôts locaux	555 383	396	392	380	320
Fiscalité reversée par les GFP	166 171	119	113	119	82
Autres impôts et taxes	242 043	173	82	63	50
Dotation globale de fonctionnement	69 853	50	40	72	149
Autres dotations et participations	89 960	64	52	108	74
dont : FCTVA	49	0	3	3	2
Produits des services et du domaine	77 836	56	80	66	61
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	848 565	606	708	737	665
Charges de fonctionnement CAF	838 179	598	658	700	630
dont : Charges de personnel (montant net)	444 961	318	298	304	284
Achat et charges externes (montants nets)	244 816	175	229	245	204
Charges financières	13 238	9	9	10	14
Subventions versées	18 550	13	23	20	23
Contingents	45 840	33	42	62	44
Résultat comptable = A - B = R	376 583	269	149	150	154
Capacité d'autofinancement brute = CAF	386 969	276	152	156	164

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires=C</b>	415 014	296	459	427	398
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	106	137	127
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	150 000	107	65	63	65
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	8	2	2
Subventions reçues	151 562	108	136	103	92
FCTVA	92 467	66	52	48	40
Autres fonds globalisés d'investissement	10 639	8	20	18	15
dont : Taxe d'aménagement	10 639	8	20	18	15
Amortissements	10 346	7	5	8	12
Provisions	0	0	0	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires=D</b>	741 700	529	432	397	398
dont : Dépenses d'équipement	652 364	466	357	316	299
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	89 336	64	58	61	73
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	2	1	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	1	1	0
Charges à répartir	0	0	6	2	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	326 686	233	-27	-30	1
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	-6	-2	-0
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	326 686	233	-33	-32	1
<b>Résultat d'ensemble</b>	49 896	36	182	181	153
<b>DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre	827 050	590	481	490	584
dont encours des dettes bancaires et assimilées	825 550	589	472	485	569
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	825 550	589	472	485	568
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	102 574	73	67	71	86
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	240 777	172	657	631	519

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	388 410	277	150	160	173
Résultat comptable = A - B = R	376 583	269	149	150	154
Produits de fonctionnement CAF	1 225 148	874	810	856	794
Charges de fonctionnement CAF	838 179	598	658	700	630
Capacité d'autofinancement brute = CAF	386 969	276	152	156	164
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	43	25	18
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	297 633	212	94	95	91
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	297 633	212	94	95	92

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
Impôts locaux	45,33 %	48,44 %	44,38 %	40,36 %
Dotations et participations reçues	13,04 %	11,31 %	21,04 %	28,01 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	5,70 %	4,89 %	8,39 %	18,74 %
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
dont: Achats et charges externes (montant net)	29,21 %	34,76 %	35,06 %	32,36 %
Charges de personnel (montant net)	53,09 %	45,33 %	43,44 %	45,14 %
Charges financières	1,58 %	1,37 %	1,47 %	2,27 %
Contingents	5,47 %	6,37 %	8,83 %	6,95 %
Subventions versées	2,21 %	3,46 %	2,82 %	3,63 %
<b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>				
Autofinancement net (1)	45,62 %	26,21 %	30,15 %	30,52 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	22,99 %	18,16 %	19,96 %	21,69 %
Subventions reçues	23,23 %	38,13 %	32,71 %	30,92 %
FCTVA	14,17 %	14,63 %	15,12 %	13,32 %
<b>AUTRES RATIOS</b>				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	2,13	3,11	3,10	3,46
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	2,13	3,11	3,10	3,46
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,26	0,45	0,44	0,50

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	1 401 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	711			
Part des foyers non imposables	27,6 %	30,0 %	35,3 %	48,5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	59 028	46 219	38 089	27 758

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Nombre de logements imposés à la TH</b>	585			
-> dont part de résidences secondaires	8,7 %	7,2 %	6,9 %	13,6 %
-> dont logements vacants	0	1	1	2
Valeur locative nette des résidences secondaires	187 951			
<b>Bases communales imposées en foncier bâti</b>	2 776 746			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	94,9 %	86,3 %	68,7 %	78,5 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,1 %	0,3 %	0,9 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,2 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	4,9 %	11,3 %	17,9 %	11,3 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	0,0 %	2,0 %	12,9 %	9,1 %
<b>Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises</b>	91	52	48	43
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	91	52	48	43
<b>Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises</b>	134	61	56	44
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	134	61	56	44

## II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES \"MÉNAGES\" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	187 951	134	236	141	172
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2 776 746	1 982	1 779	1 527	938
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	21 298	15	39	52	65
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	213 195	152	296	525	252

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	2 761 170	1 971	1 765	1 207	655

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
<b>Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires</b>	Non voté	Non voté	159 577

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
<b>Taxe d'habitation sur les logements vacants</b>	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
	<b>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES</b>	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	0

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
<b>Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs</b>	Non voté	Non voté	0

	CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)		Exonérations de CFE/CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération	
	Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</b>	0	0	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
<b>Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)</b>	Non voté	0	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)</b>	0

### III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	15,49 %	15,78 %	18,16 %	22,10 %
-> dont taux voté par la commune	7,28 %	7,71 %	10,08 %	12,69 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,59 %	1,14 %	0,99 %	1,26 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	7,62 %	7,15 %	7,82 %	9,41 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	27,60 %	24,21 %	31,96 %	37,91 %
-> dont taux voté par la commune	26,38 %	23,20 %	29,72 %	34,89 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	1,22 %	2,22 %	1,84 %	2,12 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	0,00 %	1,07 %	2,50 %	3,34 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	66,85 %	53,30 %	52,41 %	51,75 %
-> dont taux voté par la commune	60,04 %	48,12 %	46,83 %	43,76 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	6,81 %	11,32 %	6,51 %	6,08 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	0,00 %	4,16 %	5,50 %	7,66 %
<b>Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	22,22 %	22,40 %	29,54 %	39,64 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	22,22 %	22,40 %	29,54 %	39,64 %
<b>Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)</b>	25,27 %	20,20 %	24,20 %	25,37 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	25,27 %	20,20 %	24,20 %	25,37 %
<b>Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)</b>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)</b>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</b>				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	8,58 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	6,87 %	6,37 %	9,39 %	11,38 %

**IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation (THLV,THRS,GEMAPI,GEMAPILV)</b>	46 310	33	38	26	39
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	13 684	10	18	14	22
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	1	0	0
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	14 350	10	3	1	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	14 319	10	15	9	15
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	3 957	3	2	2	1
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	767 713	548	431	488	355
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	730 900	522	413	454	327
> Effet du coefficient correcteur : reversement	7 651	5	25	23	16
> Effet du coefficient correcteur : prélèvement	0	0	-41	-115	-71
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	33 875	24	8	3	1
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	8	29	25
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	2 938	2	2	3	2
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	14 247	10	21	27	34
-> dont produits FNB au profit de la commune	12 802	9	19	24	29
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	1 400	1	1	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	1	2	5
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	45	0	0	0	0
<b>Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)</b>	3 147	2	2	2	2
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	3 147	2	2	2	2
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</b>	53 985	39	60	127	64
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	53 709	38	59	125	63
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	276	0	0	2	1
<b>Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)</b>					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	189 672	135	112	113	74



**V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)</b>	20 654	15	52	77	37
-> dont au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	20 654	15	52	77	37
<b>Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)</b>	0	0	12	11	15
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	0	0	12	11	15
<b>Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</b>	0	0	4	5	5
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	0	0	4	5	5
<b>FRACTION DE TVA</b>					
Fraction de TVA	55 069 629	39 307	20 828	9 908	8 213
-> dont au bénéfice de la commune (seulement pour la Ville de Paris)	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	55 069 629	39 307	20 828	9 908	8 213

**VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>DCRTP</b>	0	0	2	4	3
<b>FNGIR</b>					
-> Versement (C/7323)	0	0	5	8	8
-> Prélèvement (C/739116)	211 276	151	49	34	17

**VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE**

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation</b>	0	0	0	0	0
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	531	0	8	57	28
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle	58	0	8	57	27
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	502	0	2	3	4

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Compensation part salaires - TP</b>	0	0	0	0	0
<b>Autres allocations compensatrices - CFE</b>	0	0	0	0	0
-> dont allocation CFE abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	0	0	0

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées